



**The Sound Of Entrepreneurship - Exploiter les compétences
entrepreneuriales des musiciens pour améliorer les
connaissances en matière de gestion d'entreprise à l'heure du
COVID**

Projet n° 2021-1-FR01-KA220-ADU-000033675

Protocole de certification des compétences



The partnership:



Co-funded by
the European Union

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.



Table of Contents

Introduction	4
Contexte	4
À propos du projet	4
Résultats du projet	5
Le protocole	6
Objectif et champ d'application	6
Objectifs du protocole	6
Validation des compétences non formelles	7
Présentation du protocole SOE : Une voie vers la reconnaissance	8
Conditions de concession de la certification	9
Procédure de certification des compétences	9
Phase 1 : Inscription à la plate-forme électronique	9
Phase 2 : Évaluation et vérification des compétences	10
2.1 Outils de formation	10
2.2 Évaluations	11
Phase 3 : Octroi de la certification	11
Annexes	12
Annexe 1 : Guide de l'utilisateur	12
Annex 2: Certificate	13





Introduction

Contexte

L'industrie musicale a été considérablement touchée par la pandémie de COVID-19, ses principales activités étant suspendues depuis mars 2020 dans toute l'Europe. Il est probable qu'il ne se rétablira pas complètement avant au moins deux à trois ans. Les travailleurs de l'industrie musicale sont désormais confrontés à un désastre financier sans précédent à cause du coronavirus. Les musiciens et les travailleurs de la musique se trouvent dans une incertitude sociale et économique et, par conséquent, se sentent frustrés, déprimés et désengagés dans la communauté musicale.

Le rapport de l'OCDE de juin 2020, « Évaluation de l'impact initial des mesures de confinement du COVID-19 sur l'activité économique », démontre que les risques sont élevés pour les créateurs, les artistes et ceux qui travaillent dans le secteur du divertissement – un groupe de travailleurs déjà vulnérables. Les artistes pourraient être particulièrement vulnérables aux défis psychologiques associés à l'épidémie de COVID-19 en raison de la séparation forcée des espaces matériels, sociaux et mentaux, en plus de la détresse psychologique générale liée à la pandémie et au chômage.

À propos du projet

Le projet SOE vise à encourager les musiciens et les travailleurs de l'industrie de la musique au chômage/désengagés à adopter un développement plus inclusif et durable à travers l'autonomisation, l'auto-marketing et les compétences entrepreneuriales. Les musiciens, les travailleurs de l'industrie de la musique et les aspirants entrepreneurs de l'industrie disposeront d'un nouveau parcours d'apprentissage lié au développement des compétences de base et transversales, des compétences managériales innovantes et de l'esprit d'entreprise, ainsi qu'à la validation des compétences mises à jour et transférées. À travers les outils d'apprentissage fournis, ils pourront s'autonomiser et améliorer leurs conditions de travail, ce qui aura un impact positif sur leur santé physique et mentale, ainsi que sur leur développement personnel. Le projet contribuera également à développer leur résilience afin de surmonter les problèmes engendrés par la pandémie. Les éducateurs d'adultes qui travaillent en étroite collaboration avec les musiciens et les travailleurs de l'industrie musicale seront impliqués dès le début du projet et formés à l'utilisation d'approches non formelles dans le cadre de la formation à l'entrepreneuriat pour les musiciens, les travailleurs de l'industrie musicale et les aspirants entrepreneurs de l'industrie musicale, basée sur l'expérience de l'art et des entreprises musicales.



Co-funded by
the European Union

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.



Un consortium de six organisations européennes d'Italie, de France, de Chypre, d'Espagne et d'Irlande a travaillé ensemble sur le projet "The Sound Of Entrepreneurship (SOE) - Leveraging the Entrepreneurial Competences of Musicians To Extenuate the Business Knowledge in Time of COVID" [2021-1-FR01-KA220-ADU-000033675]. Le projet a été financé par l'Union européenne dans le cadre de l'action clé Erasmus+ 2 Partenariats de coopération dans le domaine de l'éducation des adultes et a été mis en œuvre pour une durée de deux ans (de janvier 2022 à décembre 2023).

Résultats du projet

Les principaux résultats du projet SOE :

1. Les outils de formation (R1) pour l'éducation à l'entrepreneuriat musical et la plateforme d'apprentissage (R2) sont des ressources d'apprentissage interactives qui fournissent aux éducateurs d'adultes qui travaillent en étroite collaboration avec les musiciens et les travailleurs de l'industrie musicale les connaissances et les outils nécessaires pour mener des activités de formation en face-à-face ou virtuelles avec leurs apprenants, basées sur l'éducation à l'entrepreneuriat musical. Le groupe cible des musiciens, des travailleurs de l'industrie musicale et des aspirants entrepreneurs de l'industrie musicale peut avoir accès à une plateforme d'apprentissage qui facilite l'apprentissage autonome dans un environnement d'apprentissage sûr, ainsi qu'à un large éventail de ressources d'apprentissage innovantes qui peuvent être téléchargées à partir de la plateforme.
2. Le documentaire pédagogique (R3) permet d'approfondir les thèmes du projet de manière ludique et éducative afin de démontrer aux musiciens, aux travailleurs de l'industrie de la musique et aux futurs entrepreneurs de l'industrie de la musique les concepts clés de l'apprentissage.
3. Le protocole de certification des compétences (R4) est un modèle de validation des compétences qui garantira la durabilité du parcours d'apprentissage créé pour les apprenants adultes.

Tous les résultats du projet peuvent être consultés sur notre site web <https://soundofentrepreneurship.eu/>.



Co-funded by
the European Union

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.



Le protocole

Objectif et champ d'application

Le protocole sert de référence complète pour la vérification et la validation des compétences des formateurs d'adultes et des professionnels qui adoptent une approche d'apprentissage innovante centrée sur l'histoire de la musique (rock) et les supports de formation développés. Il décrit également les procédures de certification des compétences acquises grâce aux méthodologies identifiées, permettant aux formateurs ou aux professionnels utilisant les outils de formation de demander une certification. Par conséquent, le protocole est conçu dans le but de servir de "ligne directrice de validation/certification" définitive pour son application.

Dans le cadre du projet SOE, nous reconnaissons que si les compétences techniques peuvent être évaluées avec une relative facilité, l'évaluation des compétences transversales vitales présente un défi plus complexe en raison de leur nature qualitative, rendant la quantification une tâche exigeante. Le protocole SOE s'efforce donc d'établir une méthodologie solide pour la culture et la certification des compétences transversales fondamentales, de l'esprit d'entreprise et des compétences en matière d'innovation commerciale. Cet effort est étroitement aligné sur le cadre européen des certifications (CEC) et le cadre de compétences pour l'entrepreneuriat (EntreComp). Le CEC fournit un cadre de référence commun permettant de comprendre et de comparer les qualifications dans les différents pays européens. Le protocole SOE garantit que les compétences cultivées sont conformes aux normes établies par le CEC, facilitant ainsi leur reconnaissance et leur comparabilité à l'échelle européenne.

En outre, le cadre de compétences en entrepreneuriat (EntreComp) constitue une ligne directrice précieuse pour le développement des compétences entrepreneuriales. Le protocole SOE s'harmonise avec EntreComp pour garantir que les compétences en matière d'entrepreneuriat et d'innovation commerciale cultivées dans le cadre de ce projet respectent les normes internationalement reconnues. Ce cadre permet aux individus de renforcer leur esprit d'entreprise, leur créativité et leur capacité d'innovation.

Concrètement, le protocole SOE propose une méthodologie structurée et complète pour le développement de ces compétences. Il décrit les étapes, les critères et les méthodes d'évaluation pour l'acquisition et la certification des compétences transversales et des compétences entrepreneuriales. Cette certification, basée sur des normes établies telles que le CEC et EntreComp, ajoute non seulement de la valeur à l'ensemble des compétences d'un individu, mais garantit également que ses qualifications sont reconnues et transférables dans le contexte européen. En fin de compte, le protocole SOE agit comme un pont, reliant le développement des compétences individuelles aux qualifications européennes, améliorant ainsi les opportunités de développement personnel et d'avancement de carrière.

Les résultats d'apprentissage du protocole SOE (connaissances, compétences, responsabilité et autonomie) sont équivalents au niveau 5 du CEC et à 0,8 crédit ECVET.

Objectifs du protocole

Si l'évaluation des compétences techniques est relativement simple, l'évaluation des compétences transversales essentielles pose des problèmes en raison de leur difficulté inhérente à être quantifiées. Par



Co-funded by
the European Union

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.



conséquent, l'objectif du présent protocole est d'établir une approche pour la création et la certification des compétences transversales fondamentales, ainsi que des capacités d'entrepreneuriat et d'innovation commerciale. EntreComp (2018) définit l'entrepreneuriat comme "la capacité d'agir sur les opportunités et les idées, et de les transformer en valeur pour les autres. La valeur créée peut être financière, culturelle ou sociale."

Le protocole vise à garantir que les formateurs d'adultes, les professionnels et les travailleurs de l'industrie musicale acquièrent les compétences nécessaires grâce aux outils de formation et à la plateforme d'apprentissage. En outre, il cherche à valider et à certifier les compétences des professionnels de l'industrie musicale, en utilisant une approche d'apprentissage innovante basée sur l'histoire de la musique (rock) et en suivant le cadre de compétences pour l'entrepreneuriat, à travers les objectifs spécifiques suivants :

1. Fournir aux musiciens et aux travailleurs de l'industrie musicale touchés par la pandémie une validation formelle de leurs compétences non formelles, en reconnaissant leurs aptitudes et leurs connaissances dans ce domaine.
2. Soutenir la requalification et l'amélioration des compétences des musiciens et des travailleurs de l'industrie musicale, en particulier en ce qui concerne les compétences de base/transversales et l'esprit d'entreprise, afin d'améliorer leur employabilité et leurs perspectives de carrière.
3. Établir un processus de validation transparent et normalisé qui s'aligne sur les normes du secteur et répond aux besoins du groupe cible.
4. Favoriser la collaboration entre les parties prenantes concernées, telles que les associations de l'industrie musicale, les établissements de formation et les employeurs, afin de garantir la reconnaissance et l'utilisation des compétences validées.

Validation des compétences non formelles

La validation est un processus de confirmation par un organisme habilité qu'un individu a acquis des résultats d'apprentissage mesurés par rapport à une norme pertinente et consiste en quatre phases distinctes : l'identification, la documentation, l'évaluation et la certification" (Recommandation du Conseil, 2012).

La validation de l'apprentissage informel et non formel repose sur deux principes fondamentaux. Premièrement, reconnaître la valeur inhérente de tout apprentissage, indépendamment du moment ou du contexte dans lequel il s'est déroulé. Deuxièmement, comprendre que l'apprentissage informel, non formel et formel s'enrichissent mutuellement et se complètent. Pour que la mise en œuvre soit réussie et que ses avantages soient maximisés, ces principes simples doivent être adoptés et partagés par toutes les parties prenantes concernées (Cedefop, 2023).

Les microcrédits, nouvelles stars du monde de l'éducation, sont devenus un moyen moderne de reconnaître les compétences. Ce sont en quelque sorte les "petits fours" de l'apprentissage, qui permettent d'acquérir des connaissances en morceaux faciles à digérer. Pourquoi font-ils tant parler d'eux ? Parce qu'ils sont très flexibles. Vous pouvez choisir exactement les compétences que vous souhaitez ajouter à votre boîte à outils. Dans le monde rapide d'aujourd'hui, ils sont la voie express de l'apprentissage. De plus, vous n'avez pas besoin de voyager loin pour les obtenir ; ils sont souvent à portée de clic. C'est comme si vous assembliez votre ensemble de compétences personnelles, un microcrédit à la fois. Et le meilleur ? Les employeurs les adorent. Les microcrédits sont comme des mini-approbations de vos compétences. Alors, si vous voulez garder une longueur d'avance, pensez petit et optez pour les microcrédits. Ils représentent l'avenir de la reconnaissance



Co-funded by
the European Union

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.



des compétences. Si vous souhaitez acquérir des compétences selon vos propres termes et montrer au monde ce que vous savez faire, les microcrédits sont la voie à suivre. Ils sont votre passeport pour le monde des compétences non formelles, reconnues et appréciées.

L'acceptation de la validation des compétences acquises par le biais de l'apprentissage non formel et informel s'accroît considérablement en tant que composante essentielle des politiques européennes en matière de compétences. Des initiatives clés telles que l'Agenda européen des compétences, l'Espace européen de l'éducation, la Garantie pour la jeunesse renforcée et le Plan d'action du pilier social européen reconnaissent toutes que la validation est un catalyseur essentiel de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'apprentissage global. Elle permet aux individus de transférer et d'accumuler leurs expériences d'apprentissage dans différents établissements, secteurs et pays. Il devient de plus en plus impératif de mettre l'accent sur l'amélioration et la requalification des compétences et d'investir de manière substantielle dans le développement des compétences.

Présentation du protocole SOE : Une voie vers la reconnaissance

Étape 1 : Comprendre le protocole SOE. Imaginez le protocole SOE comme un nouvel ami. Commencez par bien le connaître. Comprenez ce qu'il représente, les compétences qu'il met en avant et ses objectifs généraux dans le monde de la musique et de l'éducation.

Étape 2 : S'aligner sur les normes internationales. Considérez le protocole SOE comme une pièce de puzzle dans un ensemble plus vaste. Veillez à ce qu'il corresponde aux normes mondiales telles que le CEC (cadre européen des certifications) et EntreComp. Il doit s'harmoniser avec ce que le monde reconnaît comme des aptitudes et des compétences essentielles. Les acquis de l'apprentissage du protocole SOE (connaissances, compétences, responsabilité et autonomie) sont équivalents au niveau 5 du CEC et à 0,8 crédit ECVET.

Étape 3 : Adaptation aux besoins locaux. Chaque lieu a sa spécificité. Évaluez dans quelle mesure le protocole SOE s'adapte à vos besoins locaux. S'il doit être légèrement personnalisé pour mieux convenir à votre communauté, envisagez ces ajustements.

Étape 4 : Établir des lignes directrices en matière de reconnaissance. Imaginez le protocole SOE comme un jeu avec des règles. Définissez des lignes directrices claires sur la manière dont les organismes externes reconnaîtront les compétences et les certifications accordées dans le cadre du protocole. Ces lignes directrices sont les règles de base que tout le monde suit.

Étape 5 : Impliquer la communauté. Rassemblez votre communauté autour de la table. Prenez contact avec des musiciens, des éducateurs et tous ceux qui sont profondément impliqués dans le domaine de la musique et de l'éducation. Leurs points de vue et leurs suggestions sont autant d'ingrédients qui enrichissent l'acceptation du protocole.

Étape 6 : Essai pilote dans un cercle plus restreint. Avant de vous lancer à corps perdu, testez le protocole à plus petite échelle. Essayez-le avec un groupe restreint d'institutions ou d'organisations. C'est l'occasion d'aplanir les difficultés et de s'assurer que le protocole fonctionne efficacement dans le monde réel.



Co-funded by
the European Union

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.



Étape 7 : Recherche d'une accréditation officielle. Tout comme un film reçoit une note, votre protocole doit viser une reconnaissance officielle. Contactez des organismes éducatifs et industriels accrédités pour qu'ils vous accordent leur sceau d'approbation. Cela revient à recevoir la validation des experts.

Étape 8 : Promouvoir et partager largement. Faites passer le mot ! Faites connaître le protocole SOE à la communauté de la musique et de l'éducation. C'est comme envoyer des invitations à un grand événement : plus il y a de participants, mieux c'est.

Étape 9 : Amélioration continue. N'oubliez pas qu'il ne s'agit pas d'une entreprise ponctuelle. Contrôlez régulièrement les performances du protocole et recueillez activement des informations en retour. Tout comme un chef affine une recette, continuez à améliorer le protocole pour le rendre encore plus efficace et attrayant.

En suivant ces étapes, vous présenterez le protocole SOE à votre communauté tout en vous assurant qu'il respecte les normes internationales et qu'il est adapté à votre contexte local. Cette approche permettra d'établir la validité du protocole et d'assurer une large acceptation au sein de la communauté de la musique et de l'éducation.

Conditions de concession de la certification

Les éducateurs, les professionnels et les travailleurs de l'industrie musicale, sans discrimination de nationalité, de sexe, de religion, de race et d'orientation politique, peuvent s'inscrire sur la plateforme du projet et avoir une chance de recevoir la certification de compétences, en remplissant les conditions, expliquées ci-dessous.

Pour obtenir la certification, les candidats doivent satisfaire aux exigences établies pour la certification spécifique :

- Réussir toutes les phases requises :
 - I. Phase 1 : S'inscrire sur la [plateforme](#)
 - II. Phase 2 : Évaluation et vérification des compétences.
 - III. Phase 3 : Génération du certificat

Procédure de certification des compétences

Phase 1 : Inscription à la plate-forme électronique

Inscrivez-vous sur la [plateforme](#) du projet en fournissant vos informations personnelles, telles que votre nom complet, votre âge et votre adresse électronique. Le guide de l'utilisateur (annexe 1) vous guidera. Soyez assuré que toutes les informations fournies seront traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement



Co-funded by
the European Union

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.



à des fins liées au projet. Une fois inscrit, vous pouvez accéder à une série d'outils de formation et de ressources d'apprentissage innovantes qui permettent aux participants de développer leurs compétences entrepreneuriales, de prospérer dans le secteur dynamique de la musique et, enfin, d'obtenir leur certification.

Phase 2 : Évaluation et vérification des compétences

2.1 Outils de formation

Les outils de formation se composent de cinq modules, qui comportent chacun un certain nombre d'unités :

Module 1 : Compétences non techniques pour les musiciens

Unité 1.1 : Gestion du temps

Unité 1.2 : Intelligence émotionnelle ; auto-motivation, gestion de la frustration

Unité 1.3 : Autodiscipline

Unité 1.4 : Adaptabilité et empathie

Module 2 : Travail en réseau

Unité 2.1 : Principes fondamentaux de la mise en réseau

Unité 2.2 : Plateformes de réseaux numériques

Unité 2.3 : Co-écriture et collaboration dans l'industrie musicale

Module 3 : Communication

Unité 3.1 : Bases de la théorie de la communication

Unité 3.2 : Stratégie de communication

Module 4 : Marketing

Unité 4.1 : La création d'une marque personnelle ! Construire une marque personnelle

Unité 4.2 : Analogique ou numérique ? Choisir le bon outil

Unité 4.3 : Faire simple : Les outils de base pour vendre votre musique

Unité 4.4 : Dessiner sur la toile : Développer des contenus numériques

Module 5 : Gestion du cycle de projet

Unité 5.1 : Gestion du cycle de projet

Unité 5.2 : Le processus de planification de projet

Unité 5.3 : L'histoire du rock et de la GCP

Module 6 : Modèle d'entreprise (Business Model Canvas)

Avant de commencer le cours, il est conseillé aux participants de se référer au Guide d'utilisation (annexe 1) pour obtenir des conseils et des orientations. Après avoir lu l'outil de formation et étudié chaque module, les participants peuvent être amenés à passer les évaluations relatives à chaque unité. En outre, après chaque module, des ressources gratuites (articles, vidéos) sont disponibles pour une étude plus approfondie.



2.2 Évaluations

La plateforme d'apprentissage en ligne, les outils de formation et l'évaluation font partie intégrante de la deuxième phase du processus de certification. Ils sont tous disponibles et se déroulent en ligne.

L'objectif des évaluations est d'évaluer les compétences des candidats concernant l'application de leurs connaissances, aptitudes et outils spécifiques dans le domaine de l'entrepreneuriat musical.

Les évaluations consistent en une courte évaluation contenant différents types de questions, notamment des questions à choix multiples, des questions Vrai ou Faux et des questions à compléter à la fin de chaque unité de chaque module. Les questions couvrent tous les sujets abordés dans les outils de formation. Les participants doivent sélectionner ou écrire la ou les bonnes réponses. Chaque réponse correcte donne droit à un point, et il n'y a pas de point pour les réponses incorrectes ou omises.

Chaque évaluation dure 10 minutes. Pour réussir chaque évaluation, les participants doivent obtenir un score minimum de 70 %.

Phase 3 : Octroi de la certification

À l'issue de l'ensemble du cours, les performances des participants seront évaluées sur la base des résultats, un score minimum de 70 % étant requis pour réussir chaque évaluation. Le système automatisé de la plateforme d'apprentissage en ligne analysera instantanément les réponses et déterminera si le participant a obtenu le score requis.

Le système automatisé de la plateforme d'apprentissage en ligne analysera instantanément les réponses et déterminera si le participant a obtenu la note de passage. Pour ceux qui atteignent la note minimale requise, un certificat automatisé sera rapidement généré par la plateforme. Ce certificat atteste que le participant a réussi l'évaluation et qu'il a compris le contenu du cours. Le certificat contiendra des informations essentielles, telles que le nom du participant, le titre du quiz, la date d'achèvement, le titre du projet et le logo du projet et de l'UE. En outre, le certificat indiquera le nombre total d'heures nécessaires à la réalisation du cours et le niveau 5 du CEC correspondant, ainsi que les 0,8 crédits ECVET.

Le certificat automatisé sera alors envoyé à l'adresse électronique du participant, qu'il avait préalablement enregistrée sur la plateforme. Cette notification par courriel servira de confirmation que le participant a obtenu le certificat et lui permettra de télécharger ou d'imprimer facilement le certificat pour ses dossiers.

L'émission de certificats automatisés rationalise le processus de certification, garantissant une reconnaissance rapide et efficace des participants ayant réussi. Il encourage et motive les participants à viser l'excellence et démontre leur compétence et leur réussite aux employeurs potentiels, à leurs pairs ou à d'autres parties prenantes. En outre, le fait de recevoir le certificat par courrier électronique améliore l'expérience globale de l'utilisateur et permet aux participants de montrer leur réussite au quiz évalué de manière pratique et facilement accessible.



Co-funded by
the European Union

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.



Annexes

Annexe 1 : Guide de l'utilisateur

[SOE Guide de l'utilisateur - FRANÇAIS](#)



Co-funded by
the European Union

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.



Annex 2: Certificate



Le son de l'entrepreneuriat

Projet n° 2021-1-FR01-KA220-ADU-000033675

CERTIFICAT DE PARTICIPATION

Ce certificat est fièrement décerné à

pour avoir suivi le cours de formation du projet.



Co-funded by
the European Union



Co-funded by
the European Union

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.